



Partenaires

La lettre aux adhérents de l'Agence Technique Départementale

Mensuel - N°67 - Juin 2004



Assemblée Générale de l'ATD, le 24 mai 2004 - p. 2

SOMMAIRE

■ **PAGE 2**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Le nouveau Bureau ...

■ **PAGE 3**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Le nouveau Conseil
d'Administration ...

■ **PAGE 4**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Allocution de
Monsieur Georges FLAMENGT,
Président de l'ATD
Allocution de
Monsieur Pierre HERBET,
Secrétaire de l'ATD

■ **PAGE 5**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Rapport financier de
Monsieur Patrick MASCLÉ,
Trésorier de l'ATD
Résolutions

■ **PAGE 6**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Rapport du Commissaire aux
Comptes ...

■ **PAGE 7**
ACTUALITÉ DE L'ATD
Examen du Budget 2004 ...

■ **PAGE 8**
DOCUMENTATION

Edito



Georges FLAMENGT
Président

L'édition du mois de Juin de Partenaires est traditionnellement consacrée à l'Assemblée Générale statutaire qui se déroule en mai.

Ce numéro rend donc compte des différents moments de l'Assemblée Générale de l'ATD qui s'est réunie le lundi 24 juin 2004.

Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale a désigné les membres du Bureau.

Ces instances renouvelées vous sont présentées ici. Elles conduiront les destinées de l'Agence pour les trois années à venir.

L'ATD, comme je l'ai souligné devant l'Assemblée Générale, est en bonne santé et en ordre de marche. J'attends que l'ensemble de ses adhérents soient toujours mieux informés des services qu'elle peut leur rendre, dans tous les domaines de la vie communale et intercommunale, sans autre coût financier que le montant de leur cotisation à l'Agence.

Dans ce but, le cycle des réunions cantonales et inter-cantonales va reprendre son cours. J'ai tenu à évaluer l'efficacité de cette formule dans le canton de SOLESMES, le mercredi 30 juin prochain. D'autres rencontres dans les différents territoires du département du Nord suivront régulièrement.

Je compte également mettre à profit la période d'été pour rencontrer un certain nombre de nos adhérents, tant il est vrai que rien ne remplacera jamais le contact direct, la relation personnelle.



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

Le nouveau Bureau désigné par le Conseil d'Administration



GEORGES FLAMENGT

Conseiller Général
Maire de Saint Python
Président



MARIE-LOUISE FOULON

Maire de Clary
1ère Vice-Présidente



JEAN-LUC PERAT

Conseiller Général
Maire d'Anor
2ème Vice-Président



DANIEL HENNO

Maire Honoraire de Flines Lez Raches
3ème Vice-Président



PATRICK MASCLET

Maire d'Arleux
Trésorier



PIERRE HERBET

Maire d'Hestrud
Secrétaire



JOSETTE FRUCHART

Conseillère Générale
Maire de Merville
Secrétaire Adjointe



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

LE NOUVEAU CONSEIL d'ADMINISTRATION

Collège des Conseillers Généraux

JEAN-PIERRE ALLOSSERY

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON d'HAZEBROUCK Nord

Joël CARBON

**CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de COUDEKERQUE
BRANCHE**

Erick CHARTON

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de DOUAI Nord EST

Guy BRICOUT

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de CLARY

MONIQUE DENISE

CONSEILLÈRE GÉNÉRALE du CANTON de BERQUES

GEORGES FLAMENGT

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de SOLESMES

Josette FRUCHART

CONSEILLÈRE GÉNÉRALE de CANTON de MERVILLE

Philippe LETY

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de SOLRE LE CHÂTEAU

JEAN-LUC PERAT

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de TRÉLON

SERGE VAN DER HOEVEN

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de CONDÉ SUR L'ESCAUT

Philippe WAYMEL

CONSEILLER GÉNÉRAL du CANTON de LA BASSÉE

Collège des Maires

ROBERT BRASSEUR

MAIRE de RUESNES

Elisabeth DANTIN

MAIRE de MORBECQUE

GÉRARD DEVAUX

MAIRE de BEAUVOIS EN CAMBRESIS

André DUCARNE

MAIRE de BOUSIES

GÉRY DUVAL

MAIRE d'ANZIN

MARIE-LOUISE FOULON

MAIRE de CLARY

DANIEL HENNO

MAIRE HONORAIRE de FLINES LEZ RACHES

PIERRE HERBET

MAIRE d'HESTRUD

PATRICK MASCLET

MAIRE d'ARLEUX

Alain POYART

MAIRE d'AVESNES SUR Helpe

DANIEL VANHOVE

MAIRE de ZuydCOOTE



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

ALLOCATION DE MONSIEUR GEORGES FLAMENGT PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous comprendrez que j'aie une pensée toute particulière pour Pierre HERBET qui vient de s'exprimer devant vous, au moment où m'échoit, après lui, la responsabilité de la présidence de l'Agence Technique Départementale.

Maire de Saint Python, une petite commune du Cambrésis, j'ai pu apprécier depuis de nombreuses années la qualité du service rendu par l'ATD.

C'est donc pour moi un honneur que d'en être le Président.

Cette année 2004 marque le 15^{ème} anniversaire de l'Agence ; 15 années d'un développement continu, grâce à des atouts que Pierre HERBET, Président de 1998 à 2004, et les autres membres du Conseil d'Administration ont su faire prévaloir au cours de leur mandat :

- la compétence et la disponibilité des collaborateurs de l'ATD
- le consensus au sein du Conseil d'Administration
- le partenariat avec l'Association des Maires du Nord et le Conseil Général.

J'ajoute, pour avoir pu le mesurer à la lecture du rapport d'activité 2003 : une gestion saine et avisée.

L'Agence est en bonne santé et je remercie Pierre HERBET et les administrateurs de me permettre d'aborder avec confiance ce qui sera, à plusieurs titres, une nouvelle étape pour l'ATD.

Le rapport d'activité en témoigne en effet, de nombreux changements sont intervenus parmi le personnel, au hasard des départs en retraite et des choix professionnels :

- trois conseillers techniques sur cinq (urbanisme, finances et culture) ont été remplacés en fin d'année 2003.
- La succession de Monsieur Alain DUBOIS, Directeur de l'ATD depuis 1999 a été assurée par Philippe MERIGLIER, Directeur par intérim à partir d'octobre 2003 puis Directeur en titre en janvier 2004.



Les différents relais ont été pris dans les meilleures conditions. Au delà de ce satisfecit, j'observe cependant à la lecture du rapport d'activité que l'ATD reste peu sollicitée dans deux domaines : l'action sociale et les études financières. Plus généralement, certaines communes n'interrogent pas suffisamment l'Agence ou le font encore trop souvent dans l'urgence.

Les collectivités que nous représentons doivent savoir plus et mieux utiliser cet outil précieux qu'est l'ATD. Soyez assurés que je m'emploierai à ce qu'il en soit ainsi avec le Conseil d'Administration et l'équipe des salariés de l'Agence.

ALLOCATION DE MONSIEUR PIERRE HERBET SECRETÁIRE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il me revient de faire devant vous la synthèse du rapport d'activité de l'exercice 2003.

- En ce qui concerne les adhésions :

l'Agence comptait au 31 décembre 2003, 487 adhérents se répartissant entre communes adhérant à titre individuel (257) et dans le cadre d'un regroupement intercommunal (230). 23 structures intercommunales étaient membres de l'ATD à la fin 2003.

11 communes ont adhéré à l'Agence en 2003 soit 7 à titre individuel et 4 par l'effet de l'adhésion de 9 communautés de communes.

Cependant, 9 communes et 1 syndicat intercommunal ont résilié leur adhésion dans le même temps. Il s'agit de communes qui dans la plupart des cas ont posé peu de questions à l'Agence.

Le nombre des «arrivées» est donc légèrement supérieur à celui des «départs». Mais l'élément positif réside dans la dynamique de l'adhésion des groupements intercommunaux, qui s'affirme en 2004.

- Second volet du rapport, l'activité de l'Agence en 2003.

Avec 3434 questions et dossiers traités, on constate une très légère diminution par rapport à 2002 (3484 questions et dossiers), mais cette diminution s'explique essentiellement par la vacance du poste de conseiller technique culturel (salarié en congé sabbatique pendant 11 mois).

Le terme de maintien soutenu de l'activité est donc plus approprié sachant que le volume des questions ne rend pas compte de leur contenu qui tend à devenir plus complexe (rédaction de contrats, contentieux ...).

L'activité de l'ATD, c'est aussi l'information et la communication avec :

- le mensuel «Partenaires» dont les articles en rapport avec l'actualité législative et juridique, sont choisis en fonction de leur intérêt pratique pour les élus ;
- l'organisation de trois réunions intercommunales à VERLINGHEM, ARLEUX et BRUILLE LEZ MARCHIENNES, et d'une réunion à «thèmes» (les sujets sont déterminés par les élus eux-mêmes) à CAMBRAI.
- l'accueil des nouveaux adhérents au siège de l'ATD en septembre 2003.

Je dirai pour conclure que 2003 a été pour l'Agence, en termes d'activité, une année de stabilisation avant la nouvelle étape que marquera l'année en cours.



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

RAPPORT FINANCIER DE MONSIEUR PATRICK MASCLET TRÉSORIER

Ce rapport comporte le compte de résultat d'une part et le bilan d'autre part

COMPTE DE RÉSULTAT

1) - Les charges.

- Achat de fournitures et services :

Les économies ont été réalisées pour la deuxième année consécutive essentiellement sur le chauffage (82 % du crédit consommé).

- Documentation banque de données :

Economie importante sur ce poste, grâce au recours, autant que possible, à des sites Internet officiels gratuits.

- Personnel mis à disposition :

Une provision pour la prime à payer en mars 2004 a été inscrite.

- Missions, voyages et déplacements :

Faible consommation des crédits en raison de l'absence pour congé sabbatique du conseiller chargé de la culture de janvier à décembre 2003, alors que ses missions réclament des déplacements fréquents. Les déplacements des autres conseillers techniques ont été surestimés.

- Réceptions :

Consommation très modérée de ce crédit (37 % de réalisation), par l'effet d'une enveloppe de frais de déplacement, pour les administrateurs assistant aux réunions, moins élevée que prévue.

- Taxes sur salaires + charges du personnel :

Dépenses inférieures au budget prévisionnel, en raison essentiellement de la vacance du poste de conseiller culturel pendant 11 mois (congé sabbatique du conseiller en fonction) Le paiement et la prise des congés des salariés partants ont fait diminuer considérablement la provision pour congés payés.

- Charges exceptionnelles sur exercice antérieur :

La commune de Chemy a adhéré au 01/01/03 par le biais de la Communauté de Communes du Carembault mais n'était pas adhérente à titre individuel en 2002. En

conséquence, l'appel de cotisation 2002 ne sera pas réglé.

- Autres charges exceptionnelles :

Il s'agit du coût de la mission de diagnostic effectuée sur la façade du bâtiment par l'entreprise Valmi, en raison de la présence du mérule.

2) - Les produits :

- Cotisations des communes :

La commune de Sommaing sur Ecaillon a refusé de payer la cotisation 2003.

- Produits de cessions de valeurs mobilières :

Les produits ont été réalisés sur les mois de novembre et décembre 2003

Au total, l'exercice dégage un excédent de 44 214, 81 euros, supérieur aux 16 577, 49 euros prévus.

BIAN

- Actif immobilisé :

Il s'agit des immobilisations en fin d'amortissement.

- Actif circulant :

Il s'agit des encaissements divers à recevoir et de la trésorerie.

- Charges constatées d'avance :

On retrouve les charges, payées en 2003, qui concernent l'exercice 2004.

- Fonds propres :

Le résultat excédentaire de l'exercice (44 214, 81 euros) entraîne une augmentation des fonds propres.

- Dettes :

Ce compte comprend toutes les factures restant à payer par l'Agence (fournisseurs, organismes sociaux) et les provisions réglementées (congés payés, primes ...)



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

Rapport du Commissaire aux Comptes

■ Rapport général du Commissaire aux Comptes - Exercice clos le 31 décembre 2003.

Mesdames, Messieurs les membres de l'ATD,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 28 avril 1999, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ATD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2003.

Mesdames, Messieurs les membres de l'ATD,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné l'avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du Code de Commerce

LES RÉSOLUTIONS

Première résolution :

- Conformité des modalités de fonctionnement des instances statutaires.

Les membres donnent acte au Conseil d'Administration de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant les convocations à l'Assemblée que la communication des comptes sociaux prévus par la loi ont été respectés et notamment mis à la disposition des membres pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

Deuxième résolution :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration.

l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ce rapport en toutes ses parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés, donne quitus et dégage les administrateurs de leur gestion pour ledit exercice.

Troisième résolution :

- Approbation des rapports du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003 approuve ces rapports en toutes leurs parties et donne décharge au Commissaire aux Comptes de son mandat pour ledit exercice



Assemblée Générale du lundi 24 mai 2004

■ Quatrième résolution :

Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration du 15 mars 2004 relatives à l'affectation du résultat d'un montant de : 44 214, 81 euros à imputer sur la réserve de trésorerie (soit un solde de 369 622, 21 euros)

EXAMEN du budget 2004

Le budget 2004 s'établit à hauteur de 742.606,50 euros :

CHARGES

Prestataires de service

L'augmentation est due essentiellement au coût de fabrication des chèques déjeuner pour deux salariés supplémentaires. L'incidence du passage de 5,15 euros à 5,20 euros du montant du chèque déjeuner est limitée (+ 22,30 euros au total pour l'année).

Locations

Changement de matériel de photocopie (un photocopieur numérique à la place de deux photocopieurs classiques) : matériel plus performant et plus économique en consommables.

Maintenance, entretien

- Un nouveau contrat de maintenance (matériel et logiciel), sera souscrit lors de la mise en place du projet informatique coût estimatif de 3.600,00 euros (contre 1.800,00 euros en 2003 pour une maintenance qui portait uniquement sur le matériel).
- Augmentation des divers autres contrats de maintenance d'environ 5 %

- Mise en place d'un budget de 3.000,00 euros pour divers travaux d'entretien et de réparations des locaux (installation d'un nouveau système de fermeture sur le portail d'entrée et abonnement à un service de dépannage d'urgence).

Assurances

Augmentation prévue d'environ 7%

Documentation et documentation banque de données : transfert de poste pour 2.600,00 euros de la documentation banque de données en ligne (moins utilisée par recours autant que possible à des site Internet officiels gratuits), sur la documentation « papier » classique (acquisition de codes mis à jour).

Honoraires

Augmentation prévisionnelle d'environ 3%

Cadeaux publicitaires

Dépense ponctuelle : en 2004

L'Agence marque les 15 ans de sa création

Missions, voyages et déplacements

Réintégration des dépenses liées à l'activité du conseiller culturel en année pleine (embauché le 1/12/03).

Les budgets déplacements (dans les communes) des autres conseillers techniques ont été revus sur une base individuelle proche de la réalité et non plus forfaitaire.

Taxes sur salaires - Charges de personnel

Augmentation prévue en raison :

- de l'imputation du salaire du nouveau directeur sur ce poste (personnel mis à disposition précédemment)
- du salaire du conseiller culturel sur douze mois au lieu d'un en 2003
- des dépenses de formation (2% de la masse salariale)
- de l'évolution salariale de deux conseillers techniques, que ne viennent pas compenser les facteurs d'atténuation des dépenses suivants :
 - embauche des nouveaux conseillers techniques à un coefficient salarial inférieur à celui de leurs prédécesseurs
 - un congé maternité à compter du 01/04/04 suivi d'un congé parental (l'intérim sera assuré par la secrétaire chargée de l'accueil, ce qui entraînera le recrutement d'une personne en CDD sur ce poste).

Autres impôts

le seuil des 10 salariés a été atteint en 2000. Les cotisations de formation professionnelle, de versement de transports et l'effort de construction sont dues à hauteur de :

- 25 % en 2003
- 50 % en 2004
- 75 % en 2005
- 100 % en 2006

Dotations aux amortissements

Ce poste tient compte des investissements 2004 à savoir :

- 35.000,00 euros pour l'équipement informatique (câblage et matériel)
- 1. 500,00 euros pour l'habillage de l'ascenseur

Produits d'exploitation

Cotisation maintenue à 0,20 euro par habitant.

L'augmentation par rapport à 2003 tient compte du solde positif (742 606,5 euros au lieu de 734 065,60 euros) entre les recettes entraînées à ce jour par les nouvelles adhésions (13 communes représentant 63 657 habitants) et la perte liée aux résiliations d'adhésion de 4 communes (23 726 habitants)



Textes officiels

■ Enseignement - Education

■ Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en oeuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

JO du 20/05/04 p. 9 033

■ Finances

■ Circulaire du 29 mars 2004 NOR : LBL B 0410036 C de la Direction Générale des Collectivités Locales relative à la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre pour l'année 2004.

■ Jeunesse

■ Arrêté du 3 juin 2004 modifiant l'arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'imposition et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement.

JO du 06/06/04 p. 10 077

■ Logement

■ Mise en oeuvre d'un dispositif d'urgence visant à la prévention des expulsions.

Circulaire du 12 mai 2004 du Secrétariat d'Etat au Logement

■ Mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux pour l'année 2004. Circulaire n° 2004-25 UHC/OE1/9 du 23 mars 2004. Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

■ Marchés publics

■ Arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques.

JO du 09/06/04 p. 10 170

■ Population

■ Loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce

JO du 27/05/04 p. 9 319

■ Décret n° 2004-459 du 28 mai 2004 fixant les catégories d'actes individuels ne pouvant faire l'objet d'une publication sous forme électronique au Journal Officiel de la République Française.

JO du 29/05/04 p. 9 583

■ Urbanisme

■ Décret n° 2004-531 du 9 juin 2004 relatif aux documents d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme.

JO du 13/06/04 p. 10 542

Presse

■ 10 conseils en matière de responsabilité.

Le Courrier des maires et des élus locaux n° 169
mai 2004 p.75

■ 10 questions sur le droit disciplinaire

La Gazette des communes n°21/1743
du 24 mai 2004 p.64

■ Les évolutions récentes de la fonction d'agent des polices municipales

L'Actualité Juridique droit administratif
n° 22/2004 p. 1163

■ 10 questions sur les limitations du droit de grève

La Gazette des Communes n°24/1746
du 14 juin 2004 p.82

